



P.P.A. 1951 Sion 1

Poste CH SA

Tél.: 027/606.76.20 - Fax: 027/606.76.04

Site Internet: www.vs.ch/agriculture

Communiqué n° 4 du 21 mars 2018

ARBORICULTURE

ABRICOTIERS

KANTON WALLIS

Traitements au débourrement

Les conditions climatiques actuellement froides et venteuses se prêtent mal à un traitement de débourrement avec du cuivre qui va de plus être lessivé si une lutte contre le gel par aspersion devait être appliquée dans la parcelle. Certains vergers de plaine sont au début du stade D et peuvent encore être traités en fin de semaine avec des conditions plus favorables. Ceux plus tardifs et sur le coteau pourront vraisemblablement l'être au courant de la semaine prochaine.

La situation est la même pour les insecticides à base d'huile de colza visant la punaise des fruits (voir dernier communiqué) qui n'auront pas une efficacité satisfaisante avec les gels nocturnes prévus. Quant à ceux homologués pour la lutte contre le **psylle du prunier, vecteur de l'enroulement chlorotique de l'abricotier,** ils doivent aussi être reportés dans les parcelles qui n'ont pas encore atteint le début du stade D, les populations de psylles étant actuellement encore très faibles sur abricotier. Il s'agit de :

- > Alanto : distance de securité 50 mètres par rapport aux eaux de surface
- > Karate : toxique pour les abeilles, extrêmement toxique pour la faune aquatique, distance de securité 100 m

Vu leur profil écologique, ces produits doivent être appliqués avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas nuire aux abeilles et eaux de surface.

Karate ne figurant pas sur la liste des insecticides du GTPI, il ne peut être utilisé que sur autorisation spéciale. Avant son application, il faudra annoncer par mail à notre office (mauro.genini@admin.vs.ch) les numéros des parcelles qui seront traitées. En principe, celles-ci ne doivent pas comprendre du Luizet ou des arbres âgés de plus de 12 ans et surtout ne pas se situer à proximité d'eaux superficielles.

Monilioses des fleurs de l'abricotier

Lorsque les parcelles seront au stade bouton blanc, les fleurs devront être protégées préventivement avant les pluies :

- 1. Avec des fongicides de la famille des ISS si les températures dépassent les 10°C (*Slick, Rondo Duo par exemple*), des strobilurines (*Amistar, Ortiva, Flint, Tega*) ou appartenant à d'autres familles (*Chorus, Baldo, Prolectus, Rovral, Teldor*). Pour les cultures biologiques, utilisez armicarb+soufre
- 2. <u>Selon la durée de la floraison</u> et la pluviométrie, ce traitement est à répéter à intervalle de 5 à 10 jours et surtout avant une pluie annoncée.
- 3. Dans les vergers commerciaux, il est **indispensable** d'alterner les familles de matières actives afin d'éviter le développement de souches résistantes de *Monilinia fructicola*.

FRUITS A PEPINS

Les pommiers et poiriers se situent pour la plupart encore au stade B à C. Un traitement **avec de l'huile de paraffine est prématuré**, d'autant plus que les conditions météo y sont défavorables. Il faudra donc attendre que les températures atteignent 10-11°C, sans risques de gel nocturne, vraisemblablement au cours de la semaine prochaine.

<u>Plantes à traiter</u>: arbres fruitiers (<u>sauf abricotiers et jeunes cerisiers précoces</u>), groseillier, cassissier ainsi que pommier et poirier du Japon, cerisier et prunier du Japon, buisson ardent, cotonéaster, sorbier, aubépine, cornouiller.

Pour une efficacité optimale sur le Pou de San José, l'application doit se faire à 3.5 % et :

- > avec une quantité d'eau élevée (> 800 l/ha) en traitant la même ligne à l'aller et au retour;
- > sans ajouter de fongicides (sauf du cuivre à 0.1 % sur les fruitiers)

Si le débourrement des végétaux traités est avancé, il faudra réduire la concentration d'huile à 2 % et n'appliquer aucun fongicide organique durant les 5 à 7 jours suivant le traitement à l'huile afin d'éviter toute phytotoxicité. Au stade D3-E et à 1 %, l'huile aura surtout une efficacité sur l'araignée rouge.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. Genini